



Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL

Plate-forme – 24 juin 2013

Procès-verbal

Présents: Mesdames BARBEAUX, BUGHIN, GALASSO, HERCK (en remplacement de Mr PIRON), INVERNIZZI (en remplacement de Mme DAVID), MINET, ROWET, SURIN, VAN OVERMEIRE, WINCKEL.
Messieurs DE BEURME, BRAUN, DELMAL, FAYS, LECAT, LECERF, MARLIER (en remplacement de Mme DE BIOURGE), PIETERS, SEPULCHRE.

Excusés: Mesdames DELACOLETTE, KARKO.
Messieurs FERMINE, GODA, MOENS, PEETERS, THIRIFAY.

1. PRESENTATION DE LA NOUVELLE COMPOSITION DE LA PLATE-FORME

Suite aux élections communales d'octobre 2012, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a souhaité revoir la composition de la plate-forme. Suite à l'appel à candidatures lancé auprès des mandataires et des agents et aux candidatures reçues, la composition de cette plate-forme a été modifiée. Cette composition est disponible sur l'espace ADL à l'adresse suivante : <http://www.uvcw.be/espaces/adl/164.cfm>

Madame Van Overmeire explique aux nouveaux membres les aspects pratiques du fonctionnement de la plate-forme.

Madame Barbeaux demande s'il est envisageable d'accueillir un représentant de la Direction de l'Economie sociale (DGO6). Si ce dernier est intéressé de participer à la plate-forme, Madame Van Overmeire n'y voit pas d'inconvénient.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PLATE-FORME DU 13 SEPTEMBRE 2012

Les membres de la plate-forme présents approuvent le PV de la dernière plate-forme.

3. LES SUBSIDES EUROPEENS

L'Union des Villes et Communes de Wallonie envisage d'organiser à la rentrée une journée de formation destinée aux agents ADL sur le thème des subsides européens. Dans le cadre de la préparation de cette journée, l'UVCW a demandé à Madame Catherine Bughin, du Bureau Economique de la Province de Namur, de venir faire une présentation sur l'accès aux financements européens. Cette présentation est reprise en annexe du présent compte-rendu.

Lors de son intervention, Madame Bughin a tout particulièrement tenu à souligner le temps requis pour le chef de file d'un projet européen pour répondre aux tâches administratives liées à la gestion de ce projet. C'est pourquoi, si les dépenses de personnel sont bien des dépenses éligibles et que les subsides peuvent donc être utilisés pour financer du personnel existant, Madame Bughin recommande toutefois d'engager du personnel supplémentaire spécifiquement dédié à cette tâche.

Elle estime également qu'il est très difficile pour les petites communes d'avoir accès aux fonds structurels et que les programmes d'actions communautaires (PAC) semblent plus accessibles pour de telles communes.

Il existe dans chaque province un bureau Europe Direct auquel l'ADL peut s'adresser en matière de subsides européens. Madame Bughin est la personne de contact pour le Bureau Europe Direct, repris au sein du BEP, pour la Province de Namur. Elle signale que la liste et les coordonnées des différents relais Europe Direct en Belgique sont disponibles à cette adresse : http://ec.europa.eu/belgium/information/europe_direct/index_fr.htm.

Les représentants de la DGO6 précisent, qu'au vu de l'ampleur de la tâche, un agent ADL subventionné par la Wallonie ne peut pas être chef de file pour un projet européen. Par contre, si la commune reçoit un financement européen pour engager un agent supplémentaire dédié à cette tâche et que le projet en question rentre dans les missions de l'ADL, cet agent peut faire partie de l'ADL. Ce troisième agent n'étant pas subventionné par la Wallonie, il n'y a dans ce cas pas de problème de double subventionnement.

Il semble difficile de fixer dès à présent la date précise de la journée de formation qui aura lieu sur ce thème à l'automne prochain. L'Union convient de reprendre contact avec Madame Bughin à la rentrée pour décider, comme tenu des informations dont on disposera à cette heure, du moment le plus opportun.

Différentes thématiques apparaissent comme intéressantes à aborder dans ce cadre. Il conviendra bien entendu de présenter, comme ce fut le cas aujourd'hui, le cadre général des subventionnements européens mais aussi de présenter le Réseau Europe Direct. On pourra également aborder de manière plus fouillée les programmes d'actions communautaires en ciblant certaines thématiques concernant un grand nombre d'agences. On peut également envisager d'aborder des thèmes plus méthodologiques comme comment monter un projet européen ou encore comment bien comprendre la terminologie liée à ce type de projets.

Quant à la pertinence ou non, pour les ADL, de se regrouper pour rentrer des dossiers de subsides, Madame Bughin considère qu'il peut être intéressant de travailler ensemble, notamment en se regroupant par bassin de vie, pour monter un projet à destination du FSE par exemple. Pour répondre à des appels à projets Interreg ou PAC, cela peut également être intéressant mais cela n'est pas suffisant puisqu'il faut nécessairement travailler avec un partenaire étranger.

Plusieurs agents présents émettent l'idée de demander à une structure faîtière des ADL comme l'Union des Villes et Communes de Wallonie ou la Région wallonne de rentrer un projet en tant que chef de file. Projet dans lequel toutes les ADL pourraient être partenaires et grâce auquel ces dernières pourraient obtenir des fonds afin de financer des micro-projets.

Il est par ailleurs souligné que les ADL peuvent également jouer un rôle de veille par rapport à cette question des financements européens.

4. THEME DES PROCHAINES JOURNEES DE FORMATION

L'UVCW et la Région wallonne proposent aux agents de rassembler le budget équivalent à deux journées de formation pour organiser l'an prochain une unique journée de formation dédiée aux échanges d'expériences internationaux.

Les agents présents sont d'accord avec cette proposition. Ils souhaitent que cette journée soit axée avant tout sur les pays limitrophes ainsi que sur la Flandre et que plusieurs angles de vue soient abordés. Tout d'abord, la manière dont le concept de développement local ou d'intelligence territoriale est comprise dans ces pays. Ensuite, bénéficier du partage d'expériences de personnes qui ont mené à bien un projet de développement local. Enfin, plus accessoirement, voir sous quelle forme sont organisées ces structures de soutien au développement local.

Monsieur Lecerf souligne un thème qui lui semble intéressant pour une journée de formation ultérieure, à savoir la copropriété dans les zones d'activités économiques. Un agent relève par ailleurs que des personnes privées se montrent désormais intéressées à acheter un terrain à vocation économique afin de le mettre à disposition des entreprises.

5. L'ACCES A LA BANQUE-CARREFOUR DES ENTREPRISES (BCE)

La DGO6 souhaite refaire le point sur la question afin de voir si les ADL restent ou non intéressées par cet accès. Les agents présents rappellent que de nombreuses données qui se trouvent dans la BCE sont obsolètes et que les démarches pour avoir accès à cette dernière sont jugées comme trop lourdes compte tenu de la plus-value que l'outil peut leur apporter. Ce qui les intéresse avant tout, c'est de pouvoir être informés quand une nouvelle entreprise s'installe sur leur territoire. Madame Barbeaux va reprendre contact avec la BCE afin de voir dans quelle mesure cette dernière peut répondre ou non à cette demande spécifique.

6. RENOUELEMENT D'AGREMENT

La DGO6 rappelle que les tableaux ou graphiques repris dans le diagnostic doivent obligatoirement se trouver en annexe de la demande d'agrément mais précise qu'il n'y a pas d'obligation de recourir à des graphiques.

7. INTER-ADL

L'inter-ADL Hainaut s'est réunie en novembre dernier à Ellezelles. Lors de cette réunion, l'agence conseil en économie sociale Progress a présenté les spécificités de l'économie sociale ainsi que les spécificités des sociétés à finalité sociale. Puis Crédal a présenté ses services d'accompagnement de projets en circuit court ainsi que les missions de sa coopérative. La réunion s'est poursuivie avec la présentation des projets de l'ADL d'Enghien. L'après-midi, les agents ont pu visiter la Maison du Pays des Collines ainsi qu'avoir un petit aperçu du Sentier de l'étrange.

L'inter-ADL Namur-Luxembourg s'est réunie à deux reprises depuis la dernière plate-forme. Une première réunion a eu lieu à Sambreville en décembre tandis que la seconde réunion a eu lieu en avril à Marbehan, sur le territoire de l'ADL d'Habay-Tintigny. A cette occasion, les agents ont pu bénéficier entre autres d'une présentation du site Terroir Lux qui a pour ambition de répertorier les coordonnées de l'ensemble des producteurs locaux de la Province du Luxembourg.

L'inter-ADL Liège – Brabant Wallon s'est réunie en février à Awans, puis en avril à Ans. Le souhait de cette inter-ADL est de privilégier la présentation de projets concrets menés par les ADL et de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre agents. Les comptes-rendus de ces deux réunions sont disponibles sur l'espace ADL à l'adresse suivante :

- Réunion du 20 février 2013 à Awans: http://www.uvcw.be/no_index/actualite/4570-86564296712803182013093952351134730697.pdf
- Réunion du 18 avril 2013 à Ans: http://www.uvcw.be/no_index/actualite/4644-37452388288804302013041131172066802864.pdf

8. REFLEXION SUR LA THEMATIQUE DES CENTRES URBAINS

Le représentant du Ministre Antoine et la DGO6 ont constaté qu'il y a de plus en plus de demandes de la part des ADL de prendre en charge la gestion du centre-ville de leur localité. Ils souhaitent dès lors identifier plus précisément leurs besoins et demandes en la matière.

Plusieurs demandes ressortent de la discussion.

Les ADL et leurs communes aimeraient avoir plus d'outils légaux pour maîtriser les liens entre commerce, développement commercial et aménagement du territoire – environnement (notamment la question des permis, de la saturation, de l'intégration village – concurrence, les réponses à apporter aux permis socio-économiques).

Dans les plus grosses communes, se pose la question de savoir comment gérer l'arrivée d'un shopping center (avant – pendant – après) et de comment faire entrer ces commerçants de plus grande taille dans la dynamique locale.

Il serait également opportun que les élus locaux disposent de davantage d'outils pour pouvoir appréhender correctement les enjeux du développement commercial afin de se faire leur propre opinion face aux discours des promoteurs de projets commerciaux et de pouvoir défendre valablement leur centre-ville. Il est également important de savoir quelle superficie on peut accepter hors centre-ville et de pouvoir positionner sa commune par rapport au contexte de la région en matière de choix commerciaux (lien avec le futur schéma de développement commercial régional).

Enfin, les ADL aimeraient pouvoir disposer gratuitement des outils proposés par l'AMCV comme les flux piétons ou les zones de chalandise.

Par ailleurs, les agents font remarquer qu'en matière commerciale, l'ADL manque de légitimité par rapport aux autres services communaux. En effet, le porteur de projet n'est pas obligé de passer par l'ADL quand il s'installe, au contraire d'autres services communaux par lesquels un passage légal est obligatoire. Il y a dès lors nécessité d'une bonne collaboration entre les services communaux et l'ADL.

9. DIVERS

D'après les personnes présentes, il semblerait que le lundi après-midi soit un jour approprié pour organiser les futures réunions de la plate-forme.